Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200216-20260707-DEL202641-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de BRUSVILY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. BOUGIS Christian, Maire.
Date de convocation : 25/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 12 Pouvoir : 01 Exprimés : 13
Présents : Christian BOUGIS, Jacqueline LEYZOUR, Bernard VAYSSE, Chantal ZERBINO, Michel MARIE, Sandrine DUPAS, Julie LE MOIGNE, Philippe HEUVELINE, Thierry BOULAU, Lucy LE BRAY, Paul JAMET, Francine VAYSSE LEFRANCOIS
Absent excusé : Bertrand GUESSANT (procuration à Michel MARIE)
Secrétaire de séance : Paul JAMET

N° 2026-41
Personnel communal : Création d'un poste d'Attaché territorial

M. le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la gestion des effectifs de la commune et afin d'anticiper une évolution de carrière par voie de promotion interne, il propose de créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet. Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale,
Considérant que le poste à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
De créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet (35 h 00) à compter du 14 juillet 2026,
De modifier le tableau des effectifs en conséquence,
De préciser que cet emploi sera pourvu, sous réserve de l'inscription de l'agent concerné sur la liste d'aptitude établie par le Centre de gestion des Côtes d'Armor,
Mandate M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Paul JAMET

Le Maire,
Christian BOUGIS